

*CPAS de  
Comines-Warneton  
-  
Budget 2019*

*Note de politique générale*

# TABLE DES MATIERES

I.	LE CPAS .....	3
II.	L'ACTION SOCIALE .....	10
III.	LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS.....	23
IV.	PARTENARIATS ET PROJETS .....	30
V.	LES SERVICES A DOMICILE.....	31
VI.	DEVELOPPEMENT DURABLE .....	32
VII.	PLAN GLOBAL DE SECURITE / SECURISATION BANQUE CARREFOUR.....	33
VIII.	MARCHES PUBLICS .....	34
IX.	LES RECETTES ET LES DEPENSES.....	35
X.	CONCLUSION GENERALE : .....	36

# I. LE CPAS

## 1. DEFINITION

L'aide sociale fait partie des droits de l'homme et des droits fondamentaux qui doivent être sauvegardés. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Les C.P.A.S. sont des établissements publics dotés d'une personnalité juridique. Chaque commune est desservie par un C.P.A.S..

## 2. MISSIONS

### 1. Aide Sociale

#### LES FORMES

##### A. La mission de conseil ou d'assistance

Mission d'information, d'assistance et d'accompagnement des usagers, effectuer les démarches qui visent à aider les usagers à faire valoir leurs droits.

##### B. La mission d'octroi de l'aide individuelle

Le C.P.A.S. accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée. Lors de la décision d'octroi de l'aide individuelle, le centre n'est lié par aucune considération réglementaire.

##### C. La mission de guidance

Le C.P.A.S. assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

La mission de guidance notamment budgétaire constitue une des tâches essentielles du C.P.A.S..

##### D. L'affiliation à un organisme assureur.

Si la personne aidée n'est pas assurée contre la maladie et l'invalidité, le C.P.A.S. l'affilie à l'organisme assureur choisi par elle ou à la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité (C.A.A.M.I.).

##### E. L'aide sous la forme de la mise au travail

Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales (souvent allocations de chômage) ou afin de valoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé, le C.P.A.S. prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il agit lui-même comme employeur pour la période visée.

Le C.P.A.S. peut mettre à disposition le travailleur dans une commune, une A.S.B.L., une intercommunale à but social-culturel ou écologique, des sociétés à finalité sociale, ...

#### F. La garde des valeurs

Le C.P.A.S. organise, par voie de règlement d'ordre intérieur, le dépôt, la garde et la restitution, volontaires ou nécessaires, des valeurs qui peuvent lui être confiées par des personnes admises dans un de ses établissements.

#### G. L'aide en cas d'expulsion

Le C.P.A.S. doit offrir, selon la loi, son aide à la personne expulsée « de la manière la plus appropriée ».

#### H. La tutelle des enfants

Le C.P.A.S. exerce la tutelle des enfants, assure la garde, l'entretien et l'éducation des enfants mineurs d'âge lorsqu'ils lui sont confiés par la loi, les parents ou les organismes publics. Tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale, ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle, est confié au C.P.A.S. de la commune où il se trouve.

#### I. L'aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés (subvention à 100 % de l'Etat)

Le C.P.A.S. octroie une aide sociale spécifique aux personnes redevables d'une pension alimentaire.

#### J. La prime d'installation (subvention à 100 % de l'Etat)

Le C.P.A.S. octroie une prime d'installation à la personne qui perd sa qualité de sans-abri pour occuper un logement qui lui sert de résidence principale.

#### K. Reconnaissance et concrétisation du droit à l'intégration sociale

Une des missions les plus importantes confiées au C.P.A.S. consiste à la mise en œuvre du droit à l'intégration sociale. Dans ce cadre, le C.P.A.S. octroie le RIS (Revenu d'Intégration Sociale, anciennement Minimex).

Chaque bénéficiaire du RIS négocie également un PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale).

#### L. Accueil des réfugiés

Le CPAS prend en charge l'accueil et l'accompagnement des réfugiés qui lui sont désignés notamment par le biais de ses ILA (Initiative Locale d'Accueil).

### LES METHODES

#### A. Les méthodes du travail social

Le C.P.A.S. remplit sa mission en suivant les méthodes du travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés.

#### B. L'enquête sociale

Diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide afin de proposer les moyens les plus appropriés pour y faire face. L'enquête sociale établie par un travailleur social fait foi jusqu'à preuve contraire pour ce qui concerne les constatations de faits consignées contradictoirement (le rapport est signé par l'intéressé).

### L'INFORMATION AU PUBLIC

Le C.P.A.S. prend toutes les initiatives nécessaires pour informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie

## LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Le C.P.A.S. peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale, de créer avec eux un/des comité(s) où ils pourraient, ensemble, coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels ou collectifs et les moyens d'y répondre.

### 2. Maisons de repos

Le C.P.A.S. crée, là où c'est nécessaire, des établissements ou services à caractère social, préventif ou curatif, les étend et les gère. Il peut décider de devenir membre d'une A.S.B.L. en vue de satisfaire des besoins spécifiques non rencontrés par ses services.

### 3. Partenariats

Le C.P.A.S. peut recourir à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services créés soit par des pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, disposant de moyens nécessaires pour réaliser les diverses solutions qui s'imposent, en respectant le libre choix de l'intéressé.

## 3. ORGANES DE GESTION

### 1. Le Conseil de l'Action Sociale

Le CPAS est dirigé par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus directement par les électeurs en même temps que les élections communales pour une durée de 6 ans.

Il délibère collégalement des problèmes concernant le CPAS et de toutes les décisions à prendre. Il se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Président.

### 2. Le Bureau Permanent

Les membres sont élus directement. Il s'occupe des affaires courantes et se réunit 1 fois par semaine. Il joue le rôle de Comité Spécial de l'Aide Sociale, il décide donc des aides sociales diverses à apporter sur base des dossiers sociaux. La règle du consensus y est applicable

### 3. Composition

Monsieur HALLEZ Frédéric, Président

Groupe politique : Action

Profession : Manager associatif

Madame VANTORRE Christine, Vice-Présidente

Groupe politique : Action

Profession : assistante sociale

Monsieur CASTRIQUE Jeannot, Conseiller et Membre du Bureau Permanent

Groupe politique : Action

Profession : pensionné

Monsieur VANDAMME Roland, Conseiller

Groupe politique : Action

Profession : pensionné

Madame MILLEVILLE Christine, Conseillère

Groupe politique : Action

Profession : kinésithérapeute - Ostéopathe

Monsieur VANDEVELDE Pierre-Emmanuel, Conseiller

Groupe politique : Action

Profession : médecin

Monsieur WERQUIN David, Conseiller Groupe politique : PS	Profession : employé syndical
Madame VERHELST Dorine, Conseillère Groupe politique : Ecolo	Profession : institutrice
Monsieur CASTELAIN Arnaud, Conseiller et Membre du Bureau Permanent Groupe politique : MR – Ensemble	Profession : employé de mutualité
Madame GODDERIS Patricia, Conseillère Groupe politique : MR – Ensemble	Profession : employée
Monsieur AMATO Lorenzo, Conseiller Groupe politique : MR – Ensemble	Profession : employé de mutualité

Madame la Bourgmestre f.f. Marie-Eve DESBUQUOIT peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

#### 4. Comité Directeur CODIR

L'article 42 paragraphe 3 de la loi organique des CPAS prévoit que :

*« Un comité de direction est instauré au sein de chaque CPAS. Il est composé du directeur général, du directeur financier et des membres du personnel que le directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions reliées à la qualité de responsable de service par l'organigramme visé au §2.*

*A l'exception la réunion de concertation prévue à l'alinéa 4 du présent paragraphe, pour les CPAS d'une commune dont le nombre d'habitants est inférieur ou égal à 10.000, la mise en place d'un comité de direction est facultative.*

*Outre les attributions confiées par décision du bureau permanent, le comité de direction connaît de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.*

*Les avant-projets de budget, modifications budgétaires et notes explicatives y relatives sont concertés en comité de direction.*

*Les comités de direction de la commune et du CPAS tiennent des réunions conjointes au moins 2 fois par an. »*

Chaque membre du Comité de direction doit avoir une vue transversale des activités et des services du CPAS et doit également assurer un comportement et un état d'esprit en phase avec les valeurs définies à savoir être proactif et positif, être fédérateur et modérateur, être un vecteur de communication, respecter les règles de confidentialité définies, ...

Au vu du profil requis pour participer au Comité de direction, la composition du Comité de direction arrêtée par le Bureau permanent, en sa séance du 3 avril 2014 est la suivante :

- Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice générale, Présidente ;
- Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur financier ;
- Madame Emily DEHEM, Chef de bureau spécifique (remplaçante désignée de Madame Myriam DEBRUYNE en cas d'absence pour maladie, congés payés, ... - décision du BP du 19/12/2013).

En fonction des thèmes abordés, l'un ou l'autre des chefs de service et/ou agents sont invités à participer au Comité de direction afin d'y apporter leur expertise.

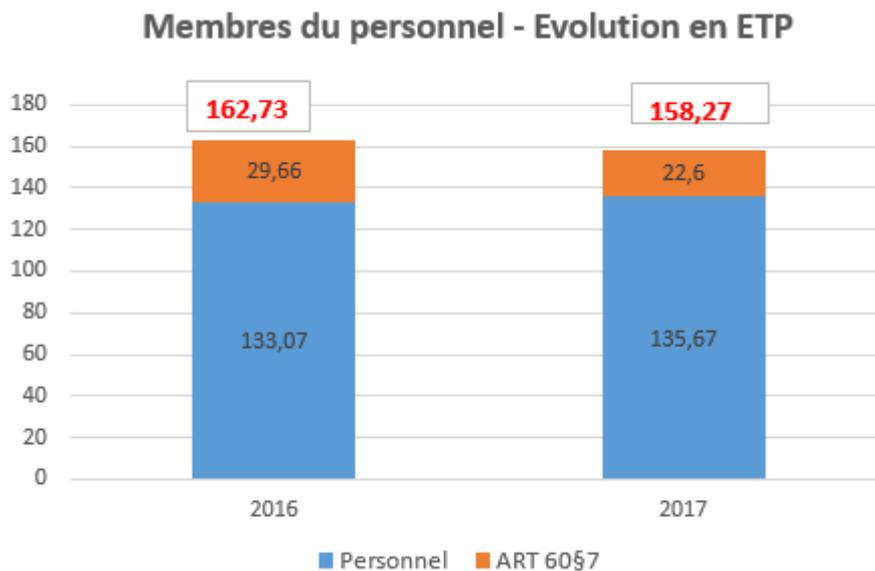
## 4. RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme du personnel représente la structure d'organisation des services du C.P.A.S., indique les rapports hiérarchiques et fonctionnels et les services/agents bénéficiant de la prime d'attractivité. Cet organigramme, avalisé par le Bureau permanent, a fait l'objet d'une présentation aux différents chefs de service.

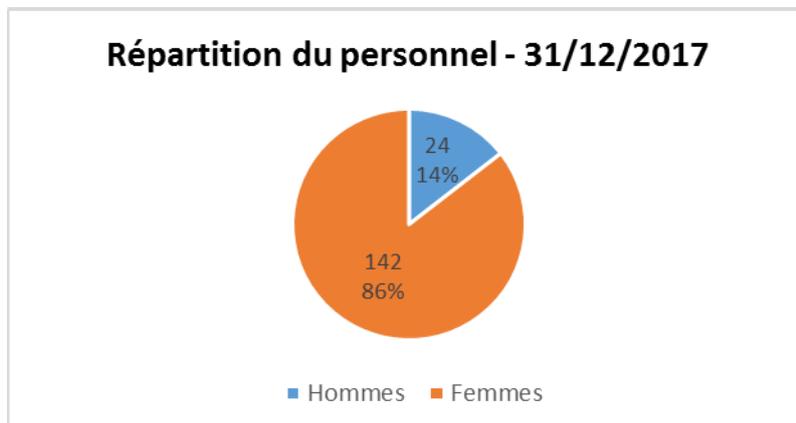
Celui-ci est mis à jour une fois par an.

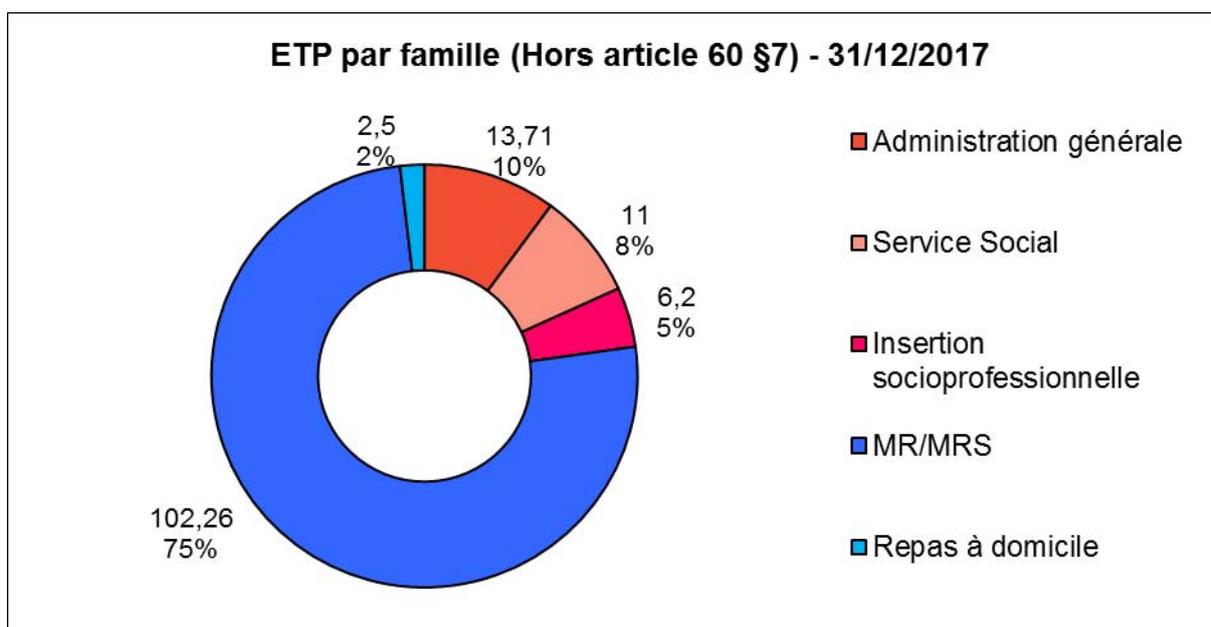
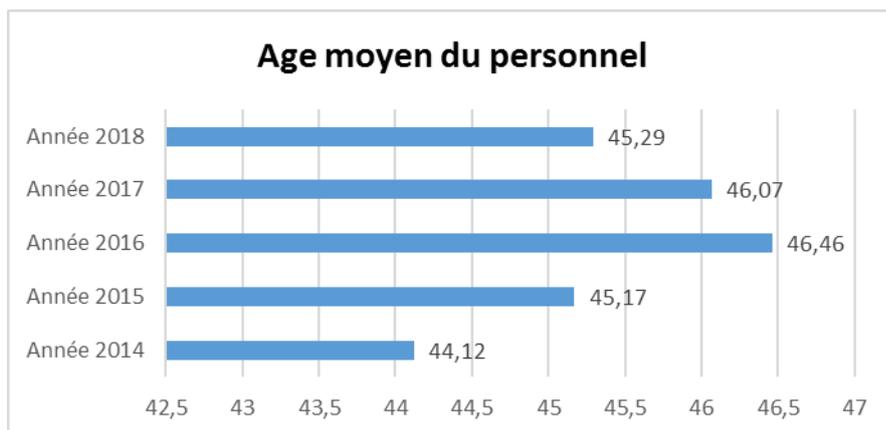
**Vous trouverez en ANNEXE 1 : L'organigramme du CPAS de Comines-Warneton**

### 1. Nombre ETP au 31/12/2017



### 2. Caractéristiques essentielles du personnel au 31/12/2017





Une analyse des besoins en personnel sera effectuée courant 2019, dans la perspective d'ouverture de la nouvelle maison de repos à Ploegsteert, notamment au niveau de l'accueil de jour et de la résidence-services.

## 5. COMMUNICATION

### 1. Communication interne

Notre Centre a créé, en 2007, son INTRANET : il met à disposition des informations, des communications à destination du personnel, il favorise la communication au sein de l'entreprise et limite les erreurs dues à la mauvaise circulation d'une information. Il est devenu incontournable au bon fonctionnement des services du CPAS de Comines-Warneton.

### 2. Communication externe

NOTRE SITE INTERNET [www.cpas-comines.be](http://www.cpas-comines.be)

La rubrique **Actualités** qui est visible sur la page d'accueil et qui voit défiler toutes les dernières nouvelles du service social et de nos maisons de repos est régulièrement alimentée.

### NOS CHÂÎNES D'INFORMATIONS SUR LES TV DES RESIDENTS ET ECRANS DANS LES LIEUX DE VIE DES MAISONS DE REPOS

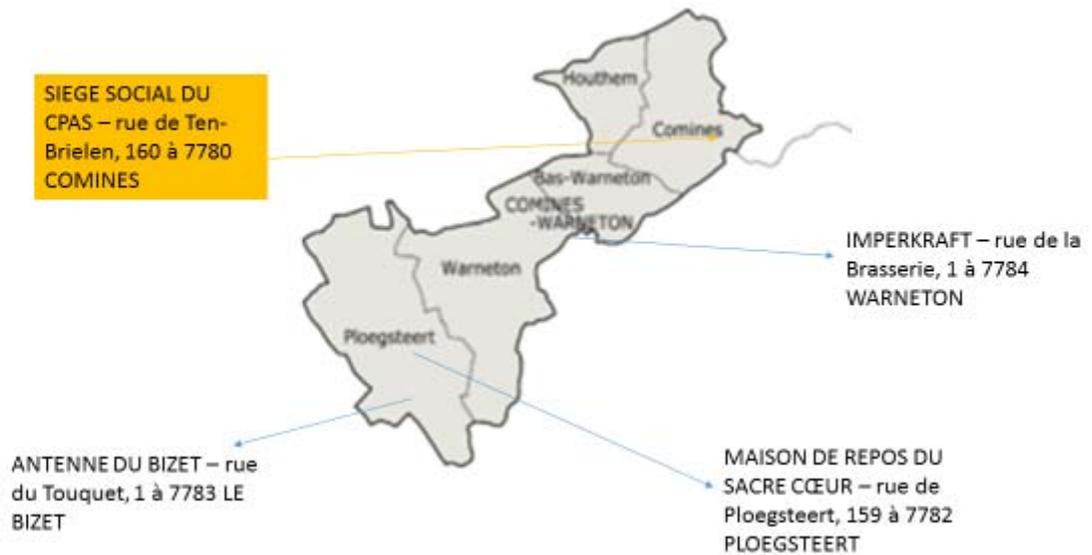
Des chaînes d'informations ont été créées pour moderniser la communication avec nos résidents. Concrètement, dans chaque chambre, le résident allume sa tv directement sur la chaîne d'information générale, où défilent tout un tas d'information reprises sous 11 thématiques différentes.

Dans l'ordre :

1. Menus
2. Programme mensuel des animations
3. Animation de la journée
4. Anniversaires du mois (en ligne : mois en cours + mois suivant)
5. Photos des animations
6. Bienvenue (nouveaux résidents) (en ligne 1 mois)
7. Bienvenue (nouveau personnel) (en ligne 1 mois)
8. Infos diverses de la maison de repos (par exemple, des travaux d'électricité occasionnant une mise hors service temporaire, l'arrivée du nouveau Président, un évènement sur l'entité, un évènement organisée par les bénévoles, etc.)
9. Conseil des résidents : date
10. Décès (en ligne 3 semaines)
11. Photo de l'avancement des travaux (si c'est le cas)

## II. L'ACTION SOCIALE

### 1. PERMANENCES SOCIALES

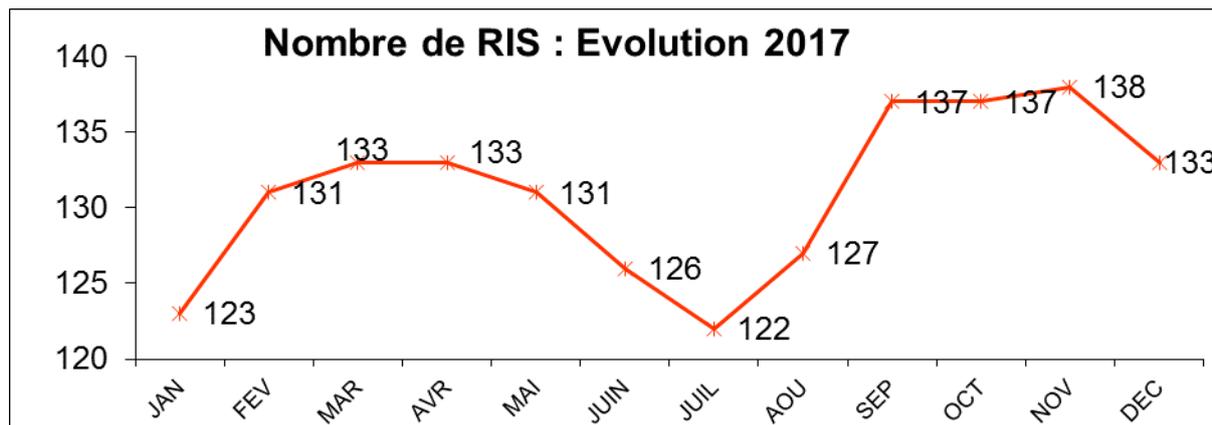


## 2. REVENU D'INTEGRATION SOCIALE

### 5. Montants de base mensuels indexés du RIS

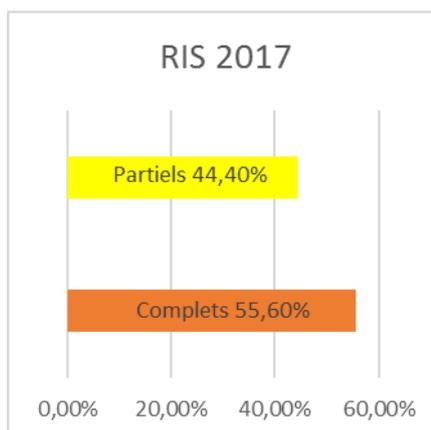
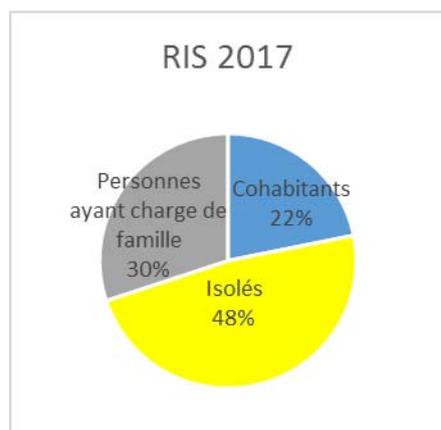
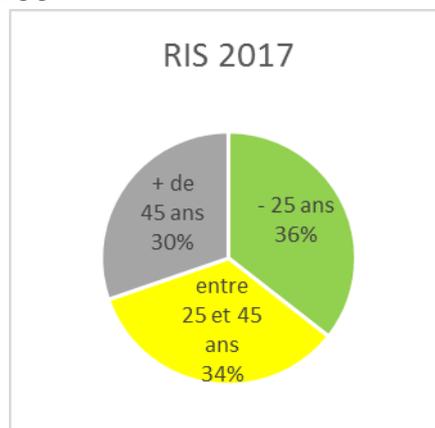
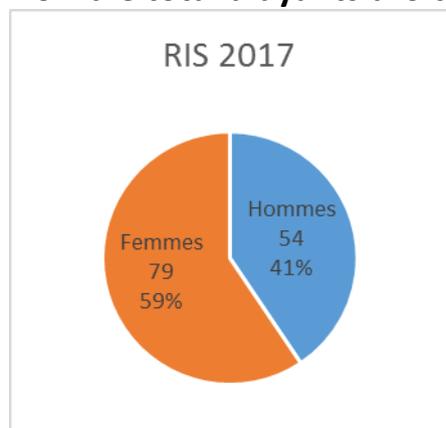
Personne ayant charge de famille	Isolé	Cohabitant
1230,27 €	892.70 €	595.13 €

### 6. Evolution du nombre de RIS durant l'année 2017



### 7. Chiffres RIS au 31/12/2017

**Nombre total d'ayants droit au RIS : 133**



## 3. CONTRATS D'INTEGRATION SOCIALE - PIIS

### 1. Chiffres de l'année 2017

Les contrats se ventilent comme suit :

<b>PIIS Social</b> : Exemptions par mesure d'équité, sur base de l'âge ou raison de santé, Suivi individualisé (ex : suivis médicaux/psychologiques, logements, démarches administratives, ..)	89
<b>Etudiants</b>	36
<b>Insertion Socio-Professionnelle + Article 60 §7</b> en cours	247
<b>NOMBRE DE CONTRATS PIIS</b>	372

### 2. Suivi 2017

#### PIIS Insertion Professionnelle : 69 % de réussite

Les arrêts sont pour la majeure partie dus à des raisons administratives (déménagement, récupération du droit aux allocations de chômage) ou encore à la nécessité d'effectuer un suivi médical avant d'envisager l'emploi.

A noter que **85 % des contrats en article 60§7** ont abouti.

Pour bénéficier d'un tel contrat, les stagiaires du service insertion doivent justifier de plusieurs bonnes évaluations consécutives. Cette préparation à la mise à l'emploi, plus suivie et plus rigoureuse, permet de déceler et de résoudre à la base les attitudes et comportements inadéquats au respect d'un contrat de travail.

Une éducatrice assure un suivi régulier (minimum mensuel) tout au long de la mise sous contrat. De plus, sur son lieu de travail, le contractuel(le) est encadré(e) par un tuteur(trice).

#### Contrats étudiants : 53 % de réussite

Cela signifie que 53% des étudiants ayant signé un « PIIS étudiants » ont réussi leur année d'étude. Pour les 47% restant, soit il s'agit de personnes qui poursuivent leurs études malgré une année en échec, soit qui abandonnent leurs études, soit qui bifurquent vers un PIIS insertion professionnelle ou qui s'orientent vers une formation qualifiante.

## 4. AIDES FINANCIERES

### 1. Introduction

L'intervention du CPAS ne se limite pas à accorder le revenu d'intégration sociale (RIS). Selon l'état de besoin de certaines personnes et familles, le CPAS apporte des aides sociales financières complémentaires, assurant ainsi le principe d'une existence conforme à la dignité humaine.

Les personnes ayant des revenus professionnels peuvent également bénéficier d'aides selon la situation.

Qui peut prétendre à ces aides financières ?

- Les bénéficiaires de l'aide sociale
- Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale
- Les allocataires sociaux
- Toute personne ayant des difficultés financières.

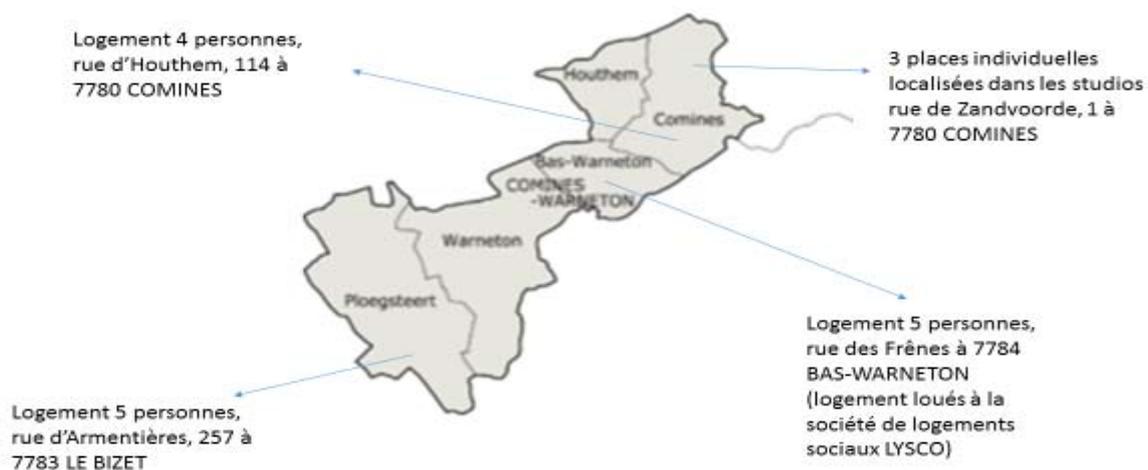
Au sein de notre CPAS, les aides les plus importantes ont trait au logement, notamment les allocations loyer.

### 2. Budget consacré à ces aides financières

	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Aides en espèces</b> (aides financières diverses)	<b>60 059.40</b>	<b>100 000</b>	<b>80 000</b>
<b>Frais d'hospitalisation</b>	<b>580.14</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
<b>Aides en nature</b> (prises en charge de frais de cantine, les fournitures scolaires, ... )	<b>4 770.80</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>
<b>Cotisations de sécurité sociale</b>	<b>91.80</b>	<b>800</b>	<b>800</b>
<b>Aide locative</b> (garanties locatives, arriérés locatifs, allocations loyer)	<b>137 798.31</b>	<b>140 000</b>	<b>140 000</b>
<b>Frais d'hébergement de personnes adultes dans les maisons d'accueil</b>	<b>14 123.67</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>
<b>Frais d'hébergement d'enfants</b> notamment pour les orphelins en institutions ou en famille d'accueil, pour les enfants dont les parents sont hospitalisés ou en incapacité momentanée,...	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Avances diverses</b> (sur pensions, allocations de chômage,...)	<b>32 396.34</b>	<b>65 500</b>	<b>65 500</b>
<b>Personnes aidées placées en maisons de repos du CPAS</b>	<b>0</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
<b>Aides sociales aux résidents hébergés dans d'autres MR/MRS</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Frais médicaux et pharmaceutiques</b>	<b>1 480.20</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Activités socioculturelles des bénéficiaires du CPAS et/ou enfants</b> (affiliations sportives, participation à des classes vertes, achats d'équipements sportifs,...) – Fonds d'épanouissement social et culturel.	<b>17 144.15</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>268 444,81</b>	<b>390 800</b>	<b>370 800</b>

## 5. LA DEMANDE D'ASILE

### 1. Logements réservés à l'accueil des demandeurs d'asile



### 2. Chiffres de l'année 2017

En 2017, nous avons accueilli 17 personnes sur l'entité de Comines.

En 2018, 2 logements conventionnés avec FEDASIL ont été résiliés :

- le logement de 5 personnes rue d'Armentières 257 → il deviendra un logement d'urgence
- un studio rue de Zandvoorde → il deviendra un logement de transit

## 6. GESTION BUDGETAIRE

### 1. En quoi consiste la gestion budgétaire

La gestion budgétaire est une « forme d'aide sociale » dont le but est d'aider les personnes et les familles à mieux gérer leur budget au sens strict (équilibre entre les recettes et les dépenses) et en conséquence, à améliorer leurs conditions de vie, leur bien-être.

La gestion budgétaire doit aborder non seulement les éléments objectifs du budget (chiffres, preuves de paiement, etc.), mais aussi des éléments psychologiques.

En gestion budgétaire, les paiements sont réalisés par les assistants sociaux après réception des factures.

Nous réalisons également quelques suivis de dossiers en guidance budgétaire. Il s'agit d'une forme d'aide sociale, individuelle qui vise à accroître la maîtrise du budget des personnes qui en bénéficient. La guidance budgétaire est provisoire, elle est proposée et non imposée. Les bénéficiaires de cette aide conservent leur compétence décisionnelle et profitent d'un accompagnement social individualisé.

### 2. Profil des personnes en gestion budgétaire

- Individus ayant un budget serré. La gestion est synonyme de sécurité, elle garantit le paiement des charges courantes indispensables telles que le loyer, gaz-électricité, eau, ... et évite des problèmes tels que l'expulsion, la suspension des fournitures d'eau, etc.
- Individus ayant des problèmes de dépendance (alcool, drogue, jeux, etc.)
- Individus limités sur le plan intellectuel.
- Individus ayant des problèmes de dépression
- Jeunes « à la dérive »
- ...

### 3. Chiffres au 31/12/2017

Début 2017, les dossiers pour lesquels la situation financière, sociale, médicale ou familiale ne justifiait plus un maintien en gestion budgétaire ont été clôturés ou orientés vers une guidance budgétaire (sans compte cogéré).

Au 31/12/2017, notre CPAS comptabilisait **162 dossiers** de gestion budgétaire.

## 7. MEDIATION DE DETTES

### 1. Agrément et collaboration

Le service de médiation de dettes est agréé par la Région Wallonne pour une durée indéterminée avec remise de rapports d'activités annuels.

Depuis juillet 2017, nous avons une nouvelle collaboration avec 2 juristes désignées par l'Ordre des avocats par convention : Maître Jacqueline MACHOEL et Maître Marie-Paule DAUCHY.

Les subventions sont attribuées par la Région Wallonne. En 2017, elles s'élevaient à 11 909,42 €.

### 2. Etapes de la médiation de dettes

1° rencontre avec la famille ;

2° examen de la situation financière ;

3° rencontre de la famille avec le juriste ;

4° élaboration d'un plan d'apurement de dettes ou d'une requête en règlement collectif de dettes.

Actuellement, on constate qu'il devient de plus en plus difficile de dégager une somme disponible au profit des créanciers. La seule solution est alors la procédure de règlement collectif de dettes.

### 3. Chiffres de l'année 2017

94 dossiers actifs	38 nouveaux dossiers	7 requêtes RCD
--------------------	----------------------	----------------

## 8. PERMANENCE JURIDIQUE

### 1. Organisation de la permanence juridique

Elle existe depuis le 13 septembre 2007.

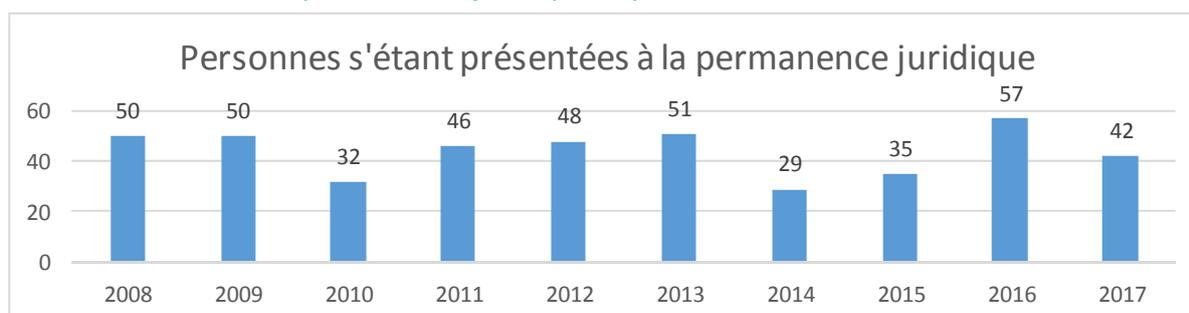
L'aide juridique de première ligne est accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'informations juridiques, d'un 1<sup>er</sup> avis juridique ou d'un renvoi vers une institution spécialisée.

**L'aide est GRATUITE et accessible à tous, quels que soient les revenus.**

La permanence se fait le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois entre 17h et 18h, au sein de notre CPAS.

L'aide juridique de deuxième ligne : les personnes se trouvant dans les conditions familiales et financières déterminées peuvent obtenir la désignation d'un avocat (à moindre frais) pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

### 2. Evolution de la permanence juridique depuis sa création



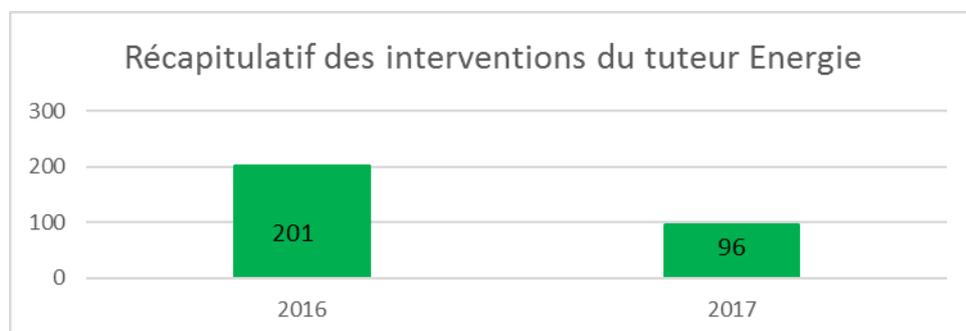
## 9. ENERGIE

### 1. Tuteur Energie : interventions et chiffres

En vue d'une gestion durable et d'économies d'énergie, un tuteur énergie a été engagé.

Il se propose de rendre visite à la population, sans aucun engagement et à titre tout à fait gratuit, et vérifie si le logement dispose de toutes les qualités pour une consommation énergétique raisonnable ou si, par contre, des améliorations devraient ou pourraient être faites.

Il analyse avec l'habitant de la maison les moyens pour effectuer les travaux éventuellement nécessaires, assiste les locataires dans les démarches vis-à-vis du propriétaire, et explique (aux personnes concernées) les aides et les primes existantes. Il donne également tout autre conseil afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux en matière d'électricité et de gaz, et répond à toutes les questions en matière d'énergie.



### 2. Fonds MAZOUT et chiffres

Le CPAS de Comines-Warneton reçoit 10 € par dossier au Fonds Social Mazout pour les frais de dossiers, notamment les frais du personnel détachés pour ce fonds.

	2015	2016	2017
<b>Dossiers enregistrés</b>	91	92	93
<b>Montant total des allocations octroyées</b>	15 821,74 €	16 358.16 €	16 694,14 €

### 3. Fonds social relatif au GAZ/ELECTRICITE et chiffres

*« La guidance sociale énergétique est un ensemble d'actions qui visent à aider une population fragilisée à faire des économies d'énergie et, ce faisant, de réduire leur facture énergétique. Le but n'est pas de transformer les CPAS en spécialistes de l'énergie mais de profiter des contacts privilégiés que ceux-ci tiennent avec une population fragilisée pour leur prodiguer conseils et informations de base, à leur portée et au moment opportun, susceptibles de diminuer leur consommation d'énergie et ce faisant, de réduire leur facture énergétique. »*



#### 4. Secours chauffage

Aides financières non remboursable (secours chauffage) :

Années	Nombre de dossiers	Aides octroyées
2015	24	3000€
2016	16	2000 €
2017	19	2375 €

#### 5. Projets divers

Grâce à ce **fonds guidance sociale énergétique**, le service Energie du CPAS de Comines-Warneton a pu réaliser différents projets :

- Organisation de séances d'informations ;
- Distribution de matériel en vue d'économiser de l'énergie
- Mise en place de suivis individuels ;
- Collaboration avec un électricien chauffagiste (coaching)
- En 2018, première journée de l'Energie

## 10. FONDS SOCIAL DE L'EAU

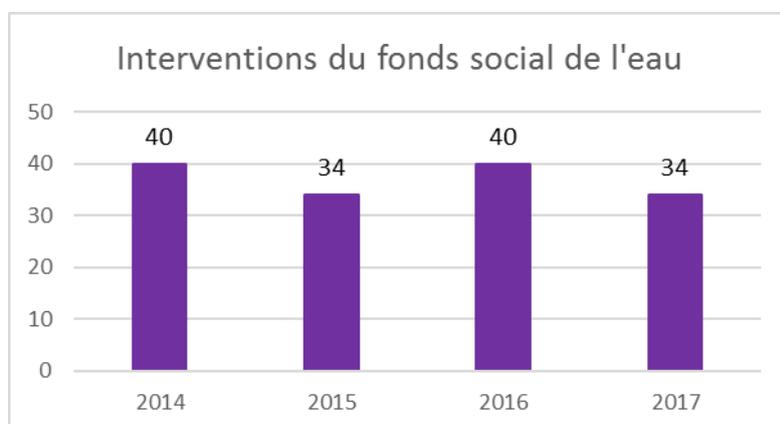
### 1. Droit de tirage et frais de fonctionnement

Le montant des droits de tirage (du fonds) octroyé au CPAS de Comines-Warneton envers le distributeur d'eau pour l'année 2017 est de **16 583,04 €**.

Ce droit de tirage tient compte du nombre de personnes en difficulté de paiement l'année précédente, du nombre de personnes qui bénéficient de l'intégration sociale et du nombre de raccordements au réseau public de distribution d'eau.

Par ailleurs, la législation relative au Fond social de l'eau prévoit que les CPAS perçoivent des frais de fonctionnement. En 2017, ces derniers ainsi calculés s'élèvent pour notre CPAS à **1 418,01 €**.

### 2. Interventions du fonds social de l'eau

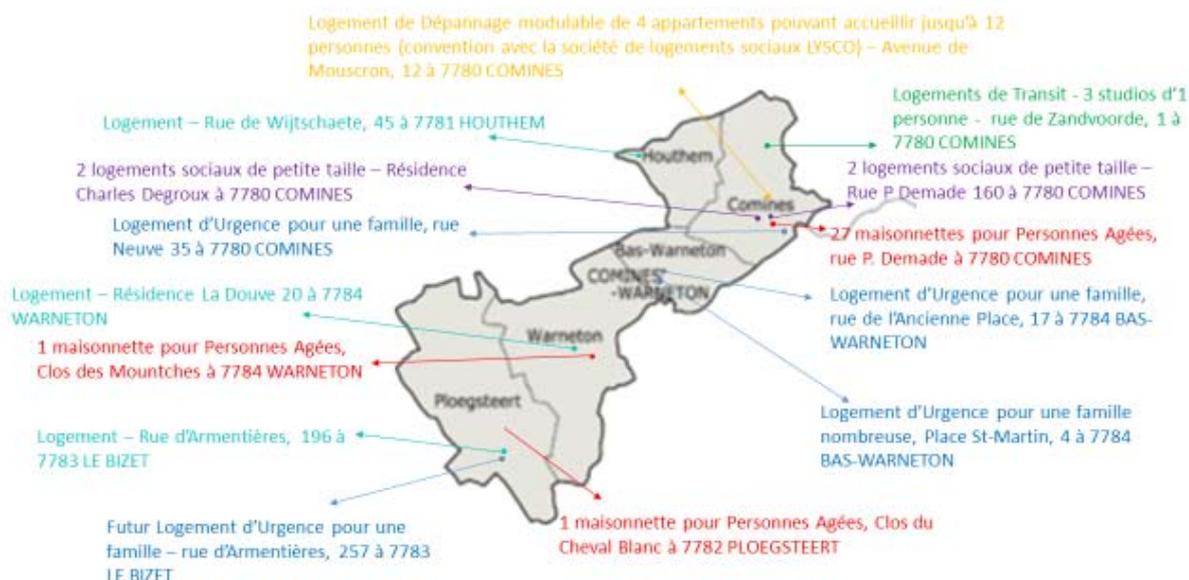


En 2017, nous sommes intervenus à 34 reprises pour des sommes importantes liées à des fuites d'eau. Ces 34 dossiers cumulés représentent la somme de 13 100,42 €.

# 11. LOGEMENTS

Le CPAS veille à répondre aux personnes et familles sans logement, victimes d'expulsion ou occupant les logements inhabitables ou inadaptés.

## 1. Nombre/Type de logements gérés par notre Centre



### Un nouveau logement d'urgence en 2019 :

La candidature de notre Centre a été retenue dans le cadre de l'appel à projets " Innovation sociale dans la lutte contre le sans-abrisme & Logement d'urgence " du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, Monsieur Willy BORSUS :

- logement situé rue d'Armentières, 257 à 7783 LE BIZET et dont le CPAS est propriétaire

Nous avons obtenu pour la rénovation complète du logement un subside de 59 822,26 €, les marchés publics ont été lancés et sont en cours d'analyse, les travaux devraient donc débuter très prochainement.

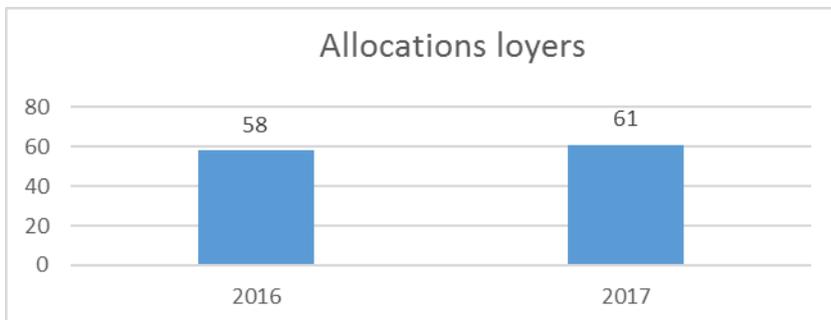
## 2. Taux d'occupation/Nombre de familles hébergées durant l'année 2017

Logement de dépannage	15 ménages et 42 personnes
Logements d'urgence	les 3 logements d'urgence sont continuellement loués par des familles (2 x 4 mois maximum)
Logements de transit	les 3 studios sont continuellement loués (2 x 6 mois maximum)

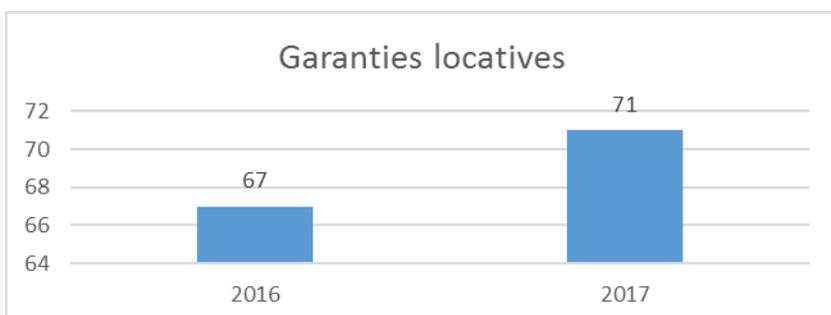
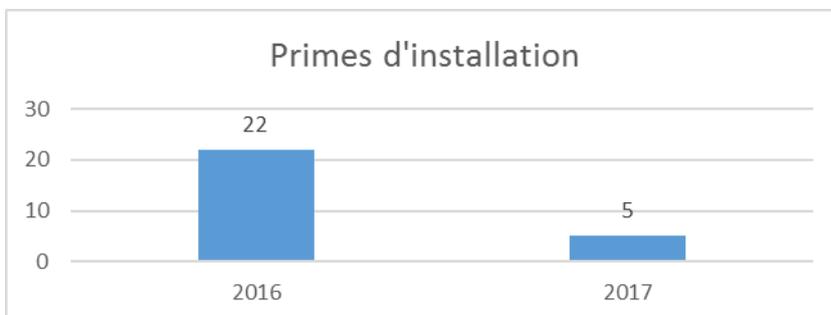
### 3. Partenariat avec la Société d'habitations sociales LYSCO

- Logement de dépannage : mise à disposition du bâtiment par LYSCO SCRL par convention
- Maisonnettes pour personnes âgées : Dans le cadre de sa mission, le CPAS est propriétaire de maisons adaptées aux personnes de plus de 60 ans (cf. maisonnettes situées sur les sites des maisons de repos du CPAS) qu'il gère en collaboration avec la société d'habitations sociales agréée par la Société Régionale Wallonne du Logement, LYSCO SCRL.
- Les logements : application de l'article 132 du Code Wallon du Logement :
  - Rue d'Armentières, 196 à Le Bizet
  - Résidence La Douve, 20 à 7784 Warneton (travaux en cours de finalisation)

### 4. Octroi des allocations loyers, primes d'installation et garanties locatives durant l'année 2017



En moyenne, il y a 32 allocations loyer distribuées par mois.



## 12. EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES USAGERS DU CPAS

### 1. Fonds de lutte contre la pauvreté infantile et Fonds socio-culturels

Pour l'année 2017, le montant accordé au CPAS de Comines-Warneton est de 17.158 €.

Nombre de familles aidées par ce fonds en 2017 :

- Sports et loisirs : 36 familles
- Frais de cantine et garderies : 25 familles

### 2. Tickets « Article 27 »

Nombre de familles ayant bénéficié du tarif préférentiel « Article 27 » en 2017 :  
20 familles / 57 tickets

# III. LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

## 1. PRESENTATION DE NOS MR/MRS

### 1. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site La Châtellenie

La rénovation du bâtiment s'est achevée en février 2012. La Maison de repos peut accueillir 40 résidents au profil MR.

Montant de l'investissement total	2 633 912,69 €
Subvention	1 232 000 €

### 2. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site Le Sacré Cœur

Le bâtiment actuel n'est plus aux normes, il est sujet à des dérogations aux normes incendie pour pouvoir continuer à fonctionner.

Une nouvelle construction est en cours et devrait se terminer fin 2019.

La Maison de repos actuelle peut accueillir 39 résidents. Dans la nouvelle construction, cela évoluera vers :

- 40 lits MR/MRS
- 10 lits CS
- 15 places d'accueil de jour

Une résidence-services de 20 appartements verra également le jour d'ici fin 2019

Montant de l'investissement total*	<b>MR</b> 5 662 264,56 € & <b>RS</b> 2 616 333,27 €
Subvention	656 000 €

*\*montant de la commande et des avenants approuvés par le CAS*

### 3. MR/MRS HOME P. DEMADE A COMINES

Le bâtiment est en cours de rénovation.

Une 1<sup>ère</sup> phase a déjà été réceptionnée, ainsi, la Maison de repos dispose d'une nouvelle cuisine et d'une nouvelle aile C de 42 lits et 3 séjours. Cette aile abrite une section sécurisée 'cantou' de 15 lits. La 2<sup>ème</sup> phase des travaux est en cours, la construction de l'aile B et du restaurant. Les travaux devraient se terminer fin d'année 2018, nous prévoyons un déménagement avant les fêtes, ainsi, tous les résidents bénéficieraient d'une nouvelle chambre et d'un nouveau restaurant.

La dernière phase consistera à démolir définitivement l'ancien bâtiment et à construire la partie centrale de la maison de repos, l'accueil, et les derniers bureaux du bâtiment.

La capacité de lits MR/MRS restera inchangée après travaux, 90 lits. Une unité de court-séjours de 5 lits verra le jour. Les lieux communs auront fortement évolué, ils sont, en effet, beaucoup plus nombreux et diversifiés.

La fin de l'ensemble des travaux est prévue en août 2019.

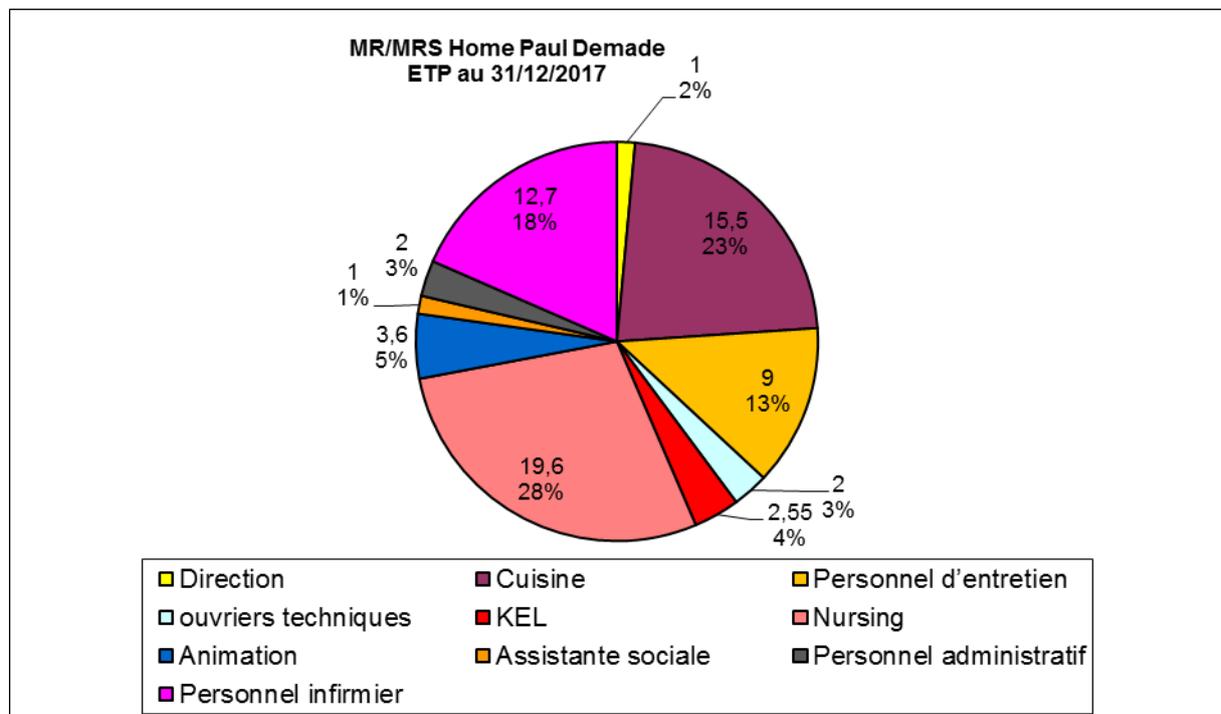
Montant de l'investissement total*	8 317 186,35 €HTVA
Subvention	3 683 764,57 €

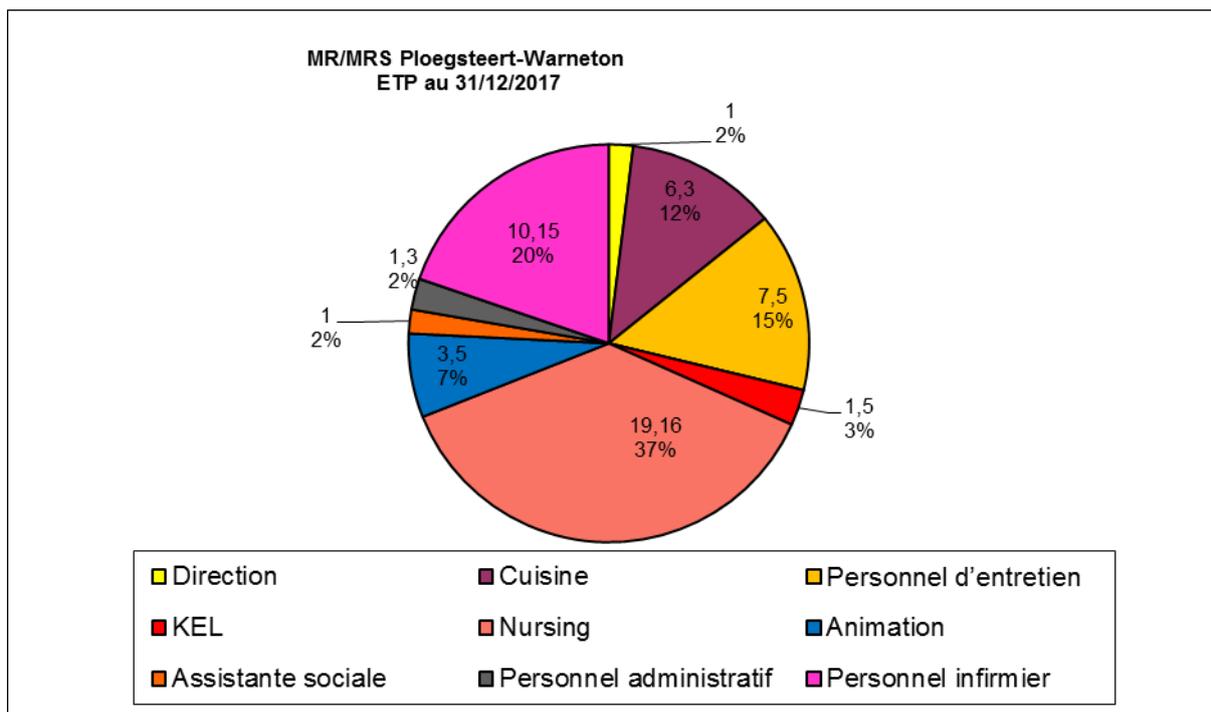
\*Montant qui évoluera selon l'état d'avancement final des travaux

## ANNEXE 2 : Présentation illustrée de nos MR/MRS

## 2. PERSONNEL

Effectif ETP au 31/12/2017 : (y compris les articles 60)





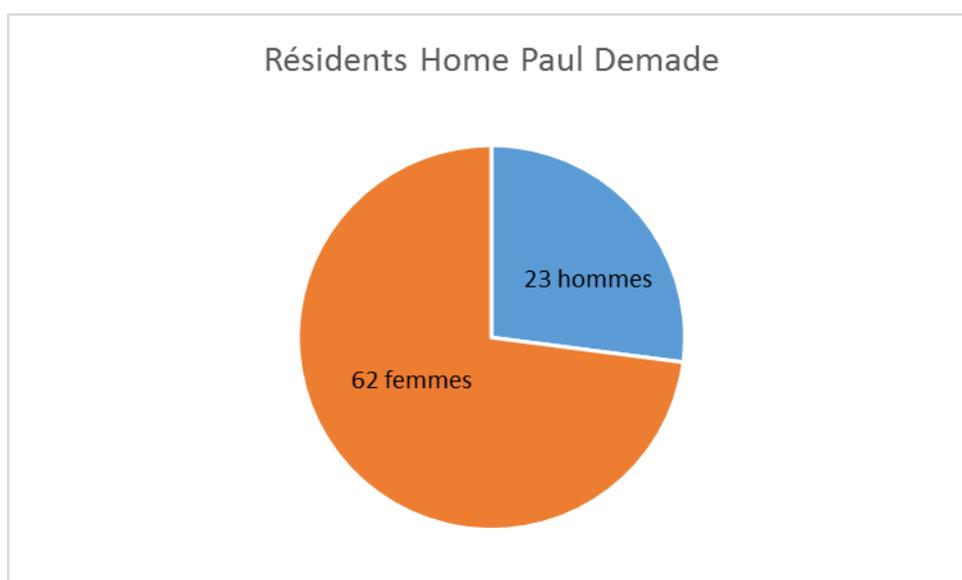
### 3. PROFIL DES RESIDENTS

**Des demandes de reconversion de lits MR en lits MRS sont sur liste d'attente à la Région Wallonne :**

MR/MRS MAISON DU SACRE COEUR : 10 lits (qui en possède déjà 25)

MR/MRS HOME PAUL DEMADE : 5 lits (qui en possède déjà 50)

#### **MR/MRS HOME PAUL DEMADE (au 31/12/2017)**



### Hommes



< 70 ans    70 à 85 ans  
86 à 95 ans    + de 95 ans

### Femmes



< 70 ans    70 à 85 ans  
86 à 95 ans    + de 95 ans

## MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON (au 31/12/2017)

### Résidents Sacré Coeur / Châtellenie

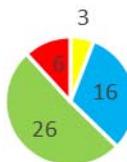


### Hommes



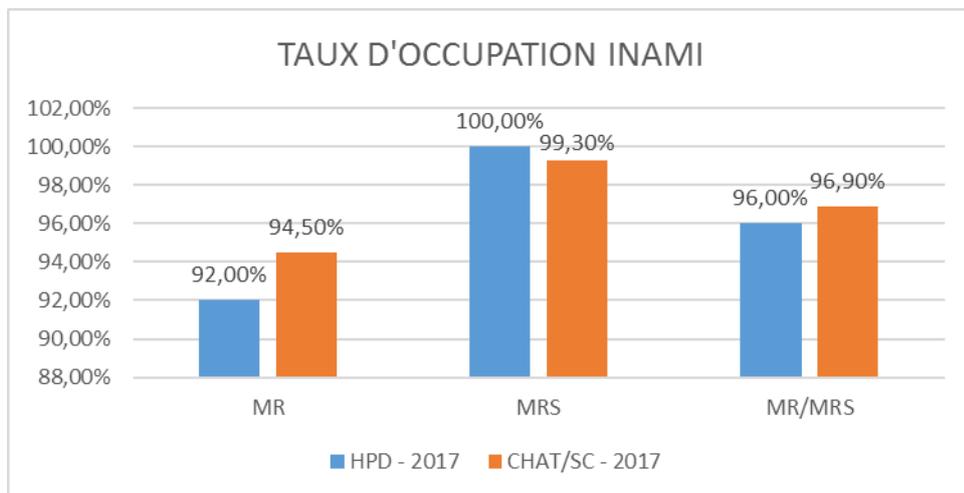
< 70 ans    70 à 85 ans  
86 à 95 ans    + de 95 ans

### Femmes



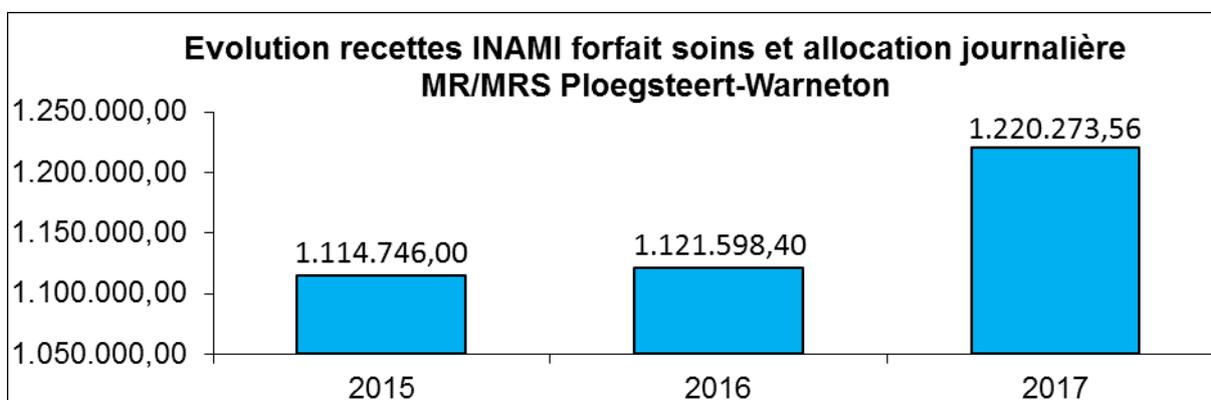
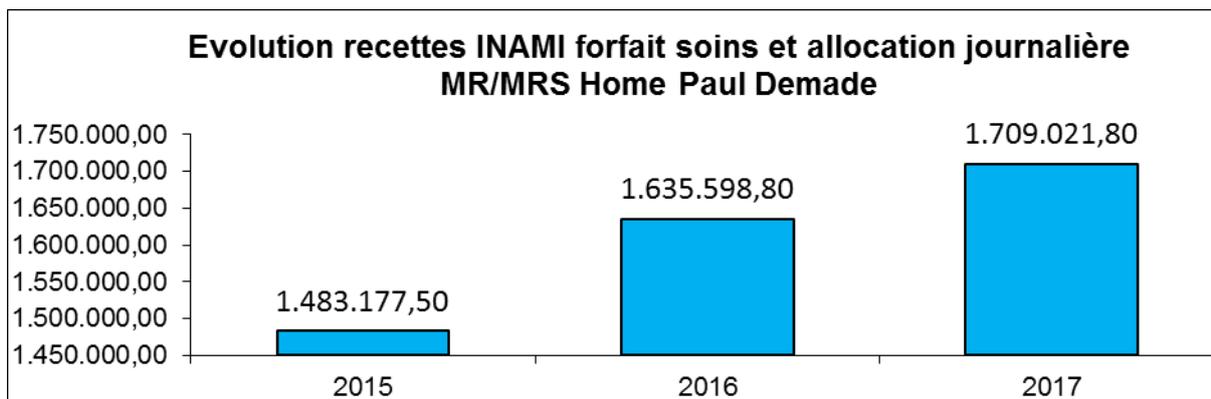
< 70 ans    70 à 85 ans  
86 à 95 ans    + de 95 ans

## 4. TAUX D'OCCUPATION



Le chiffre le plus significatif des graphiques ci-dessus est le taux d'occupation en MRS, il faut en effet que ce dernier approche les 100 %. Ce qui est le cas pour nos maisons de repos.

## 5. INTERVENTION INAMI



## 6. RECETTES

Evolution des recettes de facturation des M.R. et M.R.S. (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Intervention résidents & débiteurs d'aliments	1 169 405.99	1 192 263.49	1 236 296.15
Intervention CPAS	0	3 500	3 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 169 405.99</b>	<b>1 195 763.49</b>	<b>1 239 796.15</b>

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Intervention résidents & débiteurs d'aliments	1 028 076.79	1 053 244.92	1 064 533.21
Intervention CPAS	0	4 500	4 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 028 076.79</b>	<b>1 057 744.92</b>	<b>1 069 033.21</b>

## 7. DEPENSES

Evolution des dépenses nettes du PERSONNEL (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2017	Budget 2018 après MB1	Budget 2019
<b>A. Dépenses de personnel brutes</b>	<b>2 808 333.43</b>	<b>3 044 959.02</b>	<b>3 067 461.78</b>
<b>B. Recettes de transfert dont :</b>			
Forfaits Inami	1 692 853.64	1 699 377.12	1 689 816.58
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel	409 212.12	415 000	474 602.2
APE	204 567.58	219 286.40	236 000
Total recettes de transfert :	2 306 633.34	2 334 203.52	2 400 418.78
<b>C. Dépenses de personnel nettes</b>	<b>501 700.09</b>	<b>710 755.50</b>	<b>667 043</b>

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2017	Budget 2018 après MB1	Budget 2019
<b>A. Dépenses de personnel brutes</b>	<b>2 471 149.99</b>	<b>2 689 714.33</b>	<b>2 905 888.35</b>
<b>B. Recettes de transfert dont :</b>			
Forfaits Inami	1 236 455.61	1 213 014.60	1 299 514.57
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel	339 775.29	400 000	383 720.20
APE	198 924.34	213 237.12	233 000
Total recettes de transfert :	1 775 155.24	1 826 251.72	1 916 234.77
<b>C. Dépenses de personnel nettes</b>	<b>695 994.75</b>	<b>863 462.61</b>	<b>989 653.58</b>

**Evolution des dépenses nettes de FONCTIONNEMENT (en €)**

<b>MR/MRS HOME P.DEMADE</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Budget 2018 après MB1</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>A. Dépenses de fonctionnement « brutes »</b>	<b>593 336.89</b>	<b>780 965.79</b>	<b>660 721.6</b>
-honoraires méd. coordin. (subsides Inami 100%)	11 967.71	14 000	12 300
	581 369.18	766 965.79	648 421.6
<u>Sous-total :</u>	0	0	0
-frais refacturés aux résidents			
<b>B. Dépenses de fonctionnement « nettes »</b>	<b>581 369.18</b>	<b>766 965.79</b>	<b>648 421.6</b>

<b>MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON</b>	<b>Compte 2017</b>	<b>Budget 2018 Après MB1</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>A. Dépenses de fonctionnement « brutes »</b>	<b>463 893.04</b>	<b>638 470</b>	<b>510 761.27</b>
-honoraires méd. coordin. (subsides Inami 100%)	5 538	8 000	6 500
	458 355.04	630 470	504 261.27
<u>Sous-total :</u>	0	0	0
-frais refacturés aux résidents			
<b>B. Dépenses de fonctionnement « nettes »</b>	<b>458 355.04</b>	<b>630 470</b>	<b>504 261.27</b>

NB : Budget 2018 : les chiffres tiennent compte de la modification budgétaire n°1

# *IV. PARTENARIATS ET PROJETS*

Les différents projets et partenariats organisés par notre Centre sont énumérés dans leur partie respective.  
Des fiches sont annexées à la présente note de politique et forment l'ANNEXE 3.

## 1. SECTEUR SOCIAL ET INSERTION

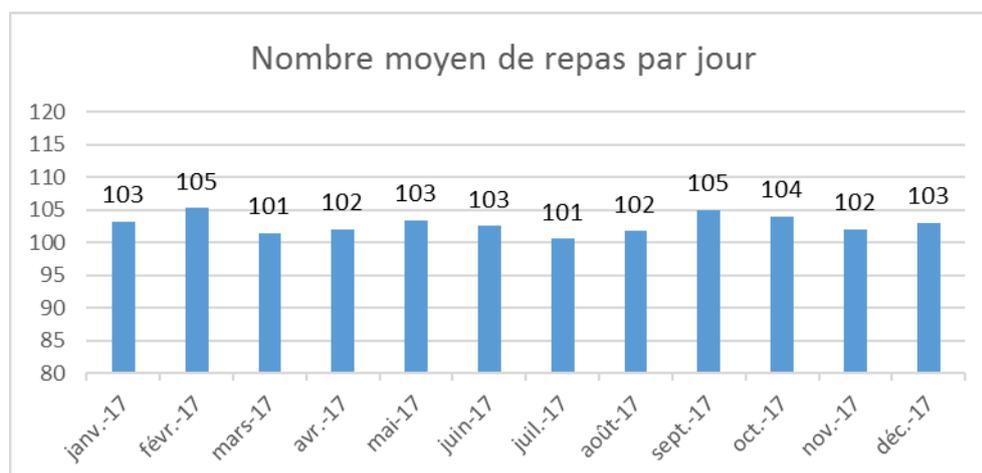
- Recycl'up
- Weekend solidaire
- Journée de l'Energie

## 2. SECTEUR MAISONS DE REPOS

- Semaine des Aidants Proches
- ASBL de soutien aux animations

# V. LES SERVICES A DOMICILE

## 1. REPAS A DOMICILE



## 2. SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGEES

Ci-dessous les services conventionnés avec le CPAS de Comines-Warneton depuis le 01/07/ 2009 :

- SADCO ASBL : Service d'Aide à Domicile de Comines-Warneton (Service d'aide aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées)
- ASD : Aide et Soins à Domicile (Service d'aide familiale et seniors de Mouscron-Comines asbl)
- C.S.D. : Centrale de service à domicile à 7700 MOUSCRON
- S.A.F.T.A.M. : Service d'Aides Familiales des Arrondissements Tournai-Ath

Nombre d'heures d'aide familiale en 2017 : **35 976.75 heures**

# VI. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CPAS de Comines-Warneton s'investit depuis plusieurs années dans le développement durable tant en sensibilisant son personnel que ses bénéficiaires.

**Les services administratifs** recyclent le papier et le carton et veillent à économiser l'énergie (éclairage, ordinateurs, ...). Le remplacement des châssis et la rénovation progressive des bureaux permettront d'augmenter l'isolation de l'ensemble du bâtiment.

**Les maisons de repos** répondent aux normes de performances énergétiques PEB. Elles sont également équipées de panneaux photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire, d'éclairages LED, de systèmes de récupération d'eau de pluie. A l'avenir, nous prévoyons l'installation de toitures végétalisées et un espace de rétention d'eau favorisant la biodiversité.

**Nos équipes en cuisine** tendent vers le 0 déchet alimentaire tandis que **les équipes soignantes** tendront vers le 0 papier avec la mise en place d'un système informatique favorisant la simplification administrative.

**Un tuteur** est à disposition des habitants pour effectuer un audit de leur habitation, proposer des solutions et les accompagner dans leurs démarches. Afin de toucher un public plus large, des permanences conjointes CPAS et Ville sont organisées chaque mercredi matin à l'Hôtel de Ville ainsi que deux permanences par semaine au Centre Administratif CPAS et à l'antenne administrative du Bizet.

De plus, nous avons collaboré avec Lysco à l'édition du guide « Bien Habiter », proposé des hygromètres afin d'inciter les locataires à ventiler leur maison, proposé des Kits Energies pour réduire leur consommation.

Une « journée Energie » a également été mise en place en septembre 2018.

Voir ANNEXE 3

**Le service « Insertion »** recycle les palettes pour en faire des meubles, n'utilise plus aucun pesticide et développe une expérience de permaculture. Il produit également du jus de fruit et des confitures grâce au verger. A l'avenir, nous lancerons un circuit court local dans les parcelles jouxtant la Ferme.

# VII. PLAN GLOBAL DE SECURITE / SECURISATION BANQUE CARREFOUR

Le comité de concertation de base se réunit 2 fois par an pour discuter des affaires courantes en matière de sécurité, de prévention et protection au travail.

Il est composé du Président, de la Directrice Générale, des Membres du Bureau Permanent, de la personne de confiance, du SIPPT (2 conseillers en prévention) et d'un délégué du SEPPT et des délégations syndicales.

Les conseillers en prévention sont à l'écoute de toutes les demandes du personnel du CPAS. Celles-ci sont étudiées et approuvées par la ligne hiérarchique dans le but d'améliorer le bien-être des travailleurs sur le lieu de travail.

Ci-après, vous trouverez les actions annuelles effectuées :

- Dans les MR/MRS : Exercices d'évacuation, recyclages EPI/PIU/PCA, réalisation d'analyse des risques incendie
- Envoi du formulaire A, du questionnaire annuel des normes minimales de sécurité et du rapport unique

Un tableau de bord interne a également été réalisé et permet un contrôle régulier de nos installations.  
(ANNEXE 4)

Nos conseillers en sécurité assistent régulièrement à des sessions d'informations pour se tenir au courant des nouveautés et des nouveaux risques relatifs à la sécurité informatique.

Les dernières formations suivies abordaient la mise en application du RGPD (protection des données à caractère personnel).

Voir ANNEXE 5 : RGPD au sein de notre CPAS – article CPAS+ octobre 2018

# VIII. MARCHES PUBLICS

## 1. ORGANISATION

Des tableaux de bord ont été mis en place par le Service Economat. L'objectif étant de globaliser l'entièreté des achats de notre Centre dans des procédures de marchés publics, ceci dans un souci de bonne gestion organisationnelle et financière.

Deux parties sont distinguées :

les marchés publics dépendant du service ordinaire = ANNEXE 6

les marchés publics dépendant du service extraordinaire = ANNEXE 7

Une analyse des possibilités de **synergies** a été réalisée par notre Centre et s'est concrétisée par différents marchés communs :

Ainsi, une délégation à la Ville de Comines-Warneton existe pour les marchés suivants :

<b>Financement des dépenses extraordinaires</b>
<b>Marché de l'Energie : fournitures de gaz</b>
<b>Marché de l'Energie : fournitures d'électricité</b>

D'autres marchés font l'objet de marchés publics conjoints : le mandataire de ces marchés est le CPAS de Comines-Warneton.

<b>Médecine du travail : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton et la Régie de Quartier - CPAS COMINES	Projet pour le prochain marché : intégrer la Zone de Police de Comines-Warneton au marché conjoint
<b>Matériel de bureau : depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016</b>	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES	
<b>Portefeuille d'assurances : à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2018</b>	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES	

## 2. BUDGET EXTRAORDINAIRE 2019

Pour 2019, le budget extraordinaire s'élève à 1 472 588,62 € en recettes et à 737 100 € en dépenses

<b>Recettes :</b>	<b>Transferts</b>	0 €
	<b>Investissements</b>	0 €
	<b>Dette</b>	0 €
	<b>Ex. antérieurs</b>	735 488,62 €
	<b>Prélèvements</b>	737 100 €
<b>Dépenses :</b>	<b>Transferts</b>	0 €
	<b>Investissements</b>	737 100 €
	<b>Dette</b>	0 €

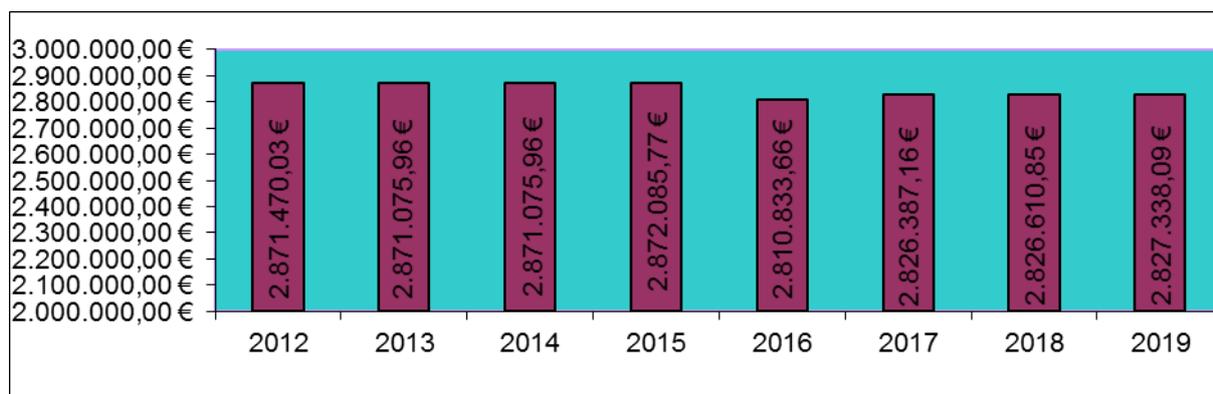
# IX. LES RECETTES ET LES DEPENSES

## 1. ORIGINE DES RECETTES

Subsides divers	
	Budget 2019
Fonds Spécial de l'Aide Sociale (FSAS)	274 308,41 €
INAMI MR/MRS (pour toutes les maisons de repos)	2 989 331,15 €
Médiation de Dettes	12 000 €
Fonds Energie	95 930 €
Autres actions sociales	14 000 €
Insertion socioprofessionnelle (RW art.60)	80 000 €
Fonds Social Européen (FSE)	299 766,01 €

## 2. PARTICIPATION DE LA VILLE DE COMINES-WARNETON

Notre objectif premier est le maintien de l'intervention communale, ceci est possible grâce aux efforts de nos différents services.



# X. CONCLUSION GENERALE :

Cette note de politique générale vise à donner un aperçu de la diversité et de la qualité des actions menées au quotidien au sein de notre CPAS. Ces actions sont rendues possibles grâce à l'investissement de l'ensemble du personnel. Nous sommes d'autant plus fiers que nous parvenons à maîtriser les coûts et l'intervention communale.

Au-delà de nos missions de base, nous avons investi plus de 14 millions d'euros pour rénover nos maisons de repos et pour élargir notre offre de services (centre de jour, centre de court séjour et résidences-services). Nous avons également étoffé notre offre de formation et développé des partenariats avec des associations locales.

De plus, notre Centre est résolument tourné vers l'avenir :

- Modernisation des services de soins (mise en place de la préparation de médication individuelle, utilisation de tablettes, simplification administrative, ...)
- Renforcement de la politique de développement durable (mise en place d'un circuit court local, rénovation des locaux, ...)
- Ouverture de nouveaux services (taxi social, crèche, ...)

A noter également que nous n'avons pas attendu un changement de législation pour amorcer une synergie renforcée avec la Ville de Comines-Warneton : marché public conjoint, mise à disposition de locaux, comités de direction communs, ...

Nous promettons un centre public humain et performant grâce à l'ensemble des talents qui le composent, à leur énergie et leur dynamisme. Force est de constater que cette note ainsi que les résultats y afférent prouve que nous avons convaincu l'ensemble des habitants de notre entité que notre service public local est là pour leur garantir un avenir digne et serein.

La Directrice Générale,

Le Président,

DEBRUYNE Myriam.

HALLEZ Frédéric.